

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA CHAPELLE-BERTRAND
DU MARDI 7 JUIN 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le sept juin, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Éric CHEVALIER, Maire

Date de la convocation : 30/05/2022

ETAIENT PRESENTS : Mmes THIOULET Christelle, RAMBAUD Corinne, SABOURIN Angélique, Mrs CHEVALIER Éric, FRAGU Jean-Marie, BOUTINEAU Stéphane, MIOT Kevin, BOISGROLLIER Claude, MARILLEAU Jean-Michel

ETAIENT ABSENTES : Mmes TURBE Anne-Marie, PELLETIER Chloé
Madame THIOULET Christelle a été désignée secrétaire de séance

Le compte-rendu de la séance du 2 mai 2022 est adopté.

CONVENTION SERVICE INFORMATIQUE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-4-2 relatif aux services communs non liés à une compétence transférée ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 janvier 2021 ;

VU la convention initiale en date du 30 mars 2021 confiant au service commun « maintenance informatique » de la Direction des Systèmes d'Information la maintenance des réseaux et matériels informatiques de ses adhérents ;

CONSIDERANT le souhait d'intégrer les communes de Les Forges et de Vausseroux à la convention de service commun « maintenance informatique » ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la passation d'un avenant n°1 à la convention de service commun maintenance informatique de la Direction du Système d'Information ci-annexé,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la passation d'un avenant n°1 à la convention de service commun maintenance informatique de la Direction du Système d'Information ci-annexé, et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

ELECTIONS LEGISLATIVES

M. Le Maire ajuste le tableau des présences pour la tenue du bureau des élections législatives comme suit, sous réserve des disponibilités de Mme Anne-Marie TURBE absente ce jour :

12-juin		19-juin	
8h-10h30	Jean-Marie	8h-10h30	Jean-Marie
	Angélique		Stéphane
	Anne-Marie		Jean-Michel
10h30-13h	Dominique MARTIN	10h30-13h	Christelle
	Jean-Marie		Claude
	Stéphane		Corinne
13h-15h30	Eric	13h-15h30	Kevin
	Mathilde		Stephane
	Claude		Assesseur 2021/habitant Chapelle bertrand
15h30-18h	Claude	15h30-18h	Kevin
	Eric		Jean-Marie
	Christelle		Jean-Michel

ADOPTION du REFERENTIEL -BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1^{er} janvier 2023

Le référentiel budgétaire et comptable M57 sera obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2024 pour toutes les collectivités et leurs établissements publics administratifs. A cet horizon, l'instruction budgétaire comptable M14 concernant les communes sera supprimée.

Actuellement, notre collectivité utilise la M14 développée.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'après échanges avec la trésorerie, l'avis du Trésorier a été sollicité afin de mettre en application le référentiel M57 au 1^{er} janvier 2023.

Le référentiel impose l'adoption d'un règlement budgétaire et financier par la commune. Il offre aux collectivités qui l'adoptent des règles assouplies en matière de la gestion pluriannuelle des crédits, de fongibilité des crédits et de la gestion des dépenses imprévues. Les états financiers établis en M57 apportent une information financière enrichie, et la vision patrimoniale de la collectivité est améliorée. Pour une commune de – de 3 500 habitants, le référentiel se voit appliquer de droit la M57 abrégée. Cependant, si la collectivité souhaite utiliser la M57 développée, le conseil municipal doit délibérer en ce sens.

Vu la taille de la commune,

Après avoir eu les précisions entre le référentiel M57 abrégée et le référentiel M57 développée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE le changement budgétaire et comptable du budget principal de la commune de LA CHAPELLE BERTRAND au 1^{er} janvier 2023

ADOPTE à l'unanimité le référentiel M57 développée au 1^{er} janvier 2023 pour le budget principal de la collectivité actuellement en M14.

AUTORISE Monsieur le Maire

- à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement budgétaire
- à signer tous les documents relatifs à cette décision
- à notifier cette décision auprès des partenaires concernés (ETAT, Service de gestion comptable...)

Le devis envoyé par JVS pour la transition du logiciel comptable s'élève à 420€TTC qui sera imputé en investissement.

PROTECTION SOCIALE

M. le Maire rappelle le rôle de la protection sociale en matière de prévoyance (maintien de salaire en cas de longue maladie) et celui de la mutuelle complémentaire.

Il dit que la possibilité est offerte aux communes de participer financièrement à la prévoyance et à la mutuelle complémentaire des agents. Cette possibilité deviendra une obligation légale (1^{er} janvier 2025 pour le maintien de salaire, 1^{er} janvier 2026 pour la mutuelle). Cette participation est déjà effective à la communauté de communes de Parthenay, et M. Le Maire en souligne l'attrait que cela peut représenter pour les agents.

Actuellement, la commune de LA CHAPELLE BERTRAND ne fait pas partie de la convention de participation signée avec le centre de gestion pour la prévoyance. Ainsi dans le cas où les agents seraient intéressés pour l'assurance maintien de salaire, ils devraient souscrire à un contrat labellisé à leurs frais.

Le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022, précise les garanties minimales au titre de la couverture prévoyance et définit les montants de référence permettant de déterminer la participation minimale obligatoire des employeurs au financement des cotisations de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les risques santé et prévoyance.

- Pour le risque santé, cette participation ne pourra être inférieure à 50 % du montant de référence fixé à 30 €, soit 15€.
- Pour le risque prévoyance, la participation ne pourra être inférieure à 20 % du montant de référence fixé à 35 €, soit 7 €.

M. Le Maire précise que la communauté de communes de Parthenay participe déjà à hauteur de 10€ par agent/mois pour la prévoyance dans le cadre du contrat groupé avec le centre de gestion, et qu'une délibération a été prise pour 22€/mois/agent pour participer à une mutuelle labellisée. Le Conseil Municipal échange sur les montants et les avantages ou désavantages d'une mutuelle labellisée. M. Le Maire dit que le sujet sera remis à l'ordre du jour le mois prochain afin d'établir une saisine du comité technique statuant notamment sur les montants de participation.

RESERVES INCENDIE

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à l'élaboration du Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie par le SDIS, des divergences ont été soulevées concernant des points d'eau pouvant servir de réserve incendie. Un rendez-vous a donc été fixé avec le lieutenant VINATIER le lundi 27 juin à 9h afin de se rendre sur les terrains concernés. M. FRAGU, 1^{er} adjoint et M. CHEVALIER, Maire seront présents. Ce dernier invite les conseillers municipaux à y participer s'ils le souhaitent.

COMMISSION JEUNES

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la journée de rencontre des jeunes du 7 mai, un courrier leur a été envoyé pour les convier à une réunion fixée au samedi 25 juin à 11h. L'objectif de cette réunion étant de mettre en place la commission « jeunes ». Les adjoints sont conviés à participer à cette réunion.

PROJET SALLE DES FETES

M. Le Maire dit que la commission bâtiment s'était réunie fin mars afin d'échanger sur le projet de la salle des fêtes. Il avait été convenu de fixer un rendez-vous avec ID79 en vue d'obtenir le planning des passages obligés avant le début de la réalisation du projet définitif. C'est-à-dire que doit être pensé et

planifié par exemple, le retour des demandes de subventions (dont l'attribution permettra la réalisation du projet) en amont des travaux dont le début est souhaité pour 2024. M. Le Maire dit que la politique menée en matière d'attribution de DSIL est en train de changer et ce point sera également abordé lors de cette réunion fixée le jeudi 30 juin à 14h30.

M. Le Maire annonce que l'enveloppe globale du projet pourrait être évaluée à 500 000€. L'autofinancement pourrait être de l'ordre de 100 000€ et l'emprunt de 150 000€. M. FRAGU souligne le fait que les aides pourraient être plus conséquentes compte tenu de la nature des travaux de rénovation énergétique. M. Le Maire rappelle les travaux envisagés à discuter :

- Rénovation énergétique (Murs, Ouvertures, ...)
- Couverture (panneaux photovoltaïque)
- Casser les toilettes actuelles pour les transférer à l'extérieur et affecter cet espace à la création d'une salle polyvalente inter générationnelle
- Créer avec le bloc sanitaire un préau terrasse
- Quid du faux plafond ?
- Sol (Pas de parquet)
- Profiter du projet pour faire un point sur les appareils de la cuisine (gaz et froid notamment)
- Entrée actuelle à modifier en issue de secours
- Structures de jeux ?

REUNION ELUS/AGENTS

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande a été faite par la mairie de Saurais dans la perspective où leur agent communal partira à la retraite en fin d'année. Ainsi la demande porte sur la possibilité de mettre à disposition du personnel technique de LA CHAPELLE BERTRAND sur SAURAI pour remplacer l'agent sur ses missions ou une partie de ses missions. Il est demandé au Conseil Municipal de donner leur avis sur cette possibilité. Il est précisé que ce principe doit être accepté par le(s) agent(s) mis à disposition et entériné notamment par une convention signée par les deux communes. M. Le Maire souligne le fait que lorsque l'on regarde le coût du personnel communal relativement au nombre d'habitants de la commune, le ratio est plus élevé que dans des communes voisines de la même strate. Il dit que le coût du personnel ne peut que s'amplifier du fait de l'évolution de la carrière des agents fonction de leur âge. De plus, il ajoute que le point d'indice doit être revalorisé à partir du mois de juillet alors que la dotation globale versée à la commune n'augmentera pas. Il évoque le principe de mutualisation comme moyen de réduire le coût de la masse salariale. Il demande au Conseil Municipal d'échanger sur ce principe en prenant en compte le fait que certaines tâches effectuées actuellement par les agents devront être allégées ou supprimées. Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité à la mise à disposition d'une partie du personnel technique. Après échanges, la réunion avec les agents est fixée le lendemain à 10h00.

DIVERS

Demande de subvention collège de Secondigny

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention a été faite par le foyer éducatif du collège Louis Merle de Secondigny afin de financer les projets pédagogiques des élèves. Cette année, un jeune de la commune de LA CHAPELLE BERTRAND est scolarisé dans cet établissement. Le montant indicatif de participation est fixé à 40€. Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur l'attribution d'un montant de 40€ au foyer éducatif du collège Louis Merle.

Ainsi après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer 40€ au foyer éducatif du collège Louis Merle de Secondigny.

Devis laveuse

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que deux démonstrations de laveuse pour le sol de la salle des fêtes ont été effectuées. Celle qui a été retenue pour un montant de 3 822.72€TTC est à batterie. M. FRAGU souligne l'efficacité de la machine comparé aux serpillères traditionnelles. A noter que le sol ne doit pas être lavé avec des produits ménagers.

Devis peinture boiseries extérieures logement locatif

M. Le Maire présente deux devis de peinture pour les boiseries extérieures du logement locatif. Un échange s'opère compte tenu du fait qu'une proposition contient un primaire tandis que le deuxième seulement une peinture. Des informations complémentaires seront apportées.

13 Juillet

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu le programme et devis du feu d'artifice du 13 juillet pour un montant de 750€. Ce sont les agents de Ménigoute qui ont été formés pour le feu d'artifice qui le lanceront. Il faudra sélectionner et diffuser de la musique pendant le spectacle.

Demande de Stop aux Versennes

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un administré a signalé une intersection dangereuse à la sortie du lotissement des Versennes actuellement en priorité à droite. Il souhaiterait qu'un stop soit installé. Le Conseil Municipal a échangé sur cette proposition.

Fête de la St Bertrand

M. BOUTINEAU informe le Conseil Municipal qu'une réunion entre le Comité des fêtes et la commission « animation-loisirs » s'est déroulée afin de préparer la fête de la St Bertrand dont la date a été fixée au samedi 3 septembre. Au menu le midi : apéritif, toast chauds, jambon grillé à la broche, mogettes, fromage, café gourmand. Le repas se déroulerait à l'extérieur sous Tivoli. Un spectacle sera proposé à 18h30. Ce sera un « one-man show » par Maxime Sendré, suivi d'un apéritif. Il y aurait également une carriole tirée par un poney qui ferait des tours dans le bourg jusque l'église.